Droit de l'UE: l'invocabilité de substitution

Par **Ma1993**, le **29/04/2013** à **15:36**

En pleine révision pour mes partiels!
J'ai une petite question à vous poser.
Je n'arrive pas à comprendre le sens de "l'invocabilité de substitution

Si quelqu'un pouvait m'éclairer ça serait vraiment sympa [smile4]

Par **jan**, le **29/04/2013** à **15:51**

Le droit national doit être conforme au droit de l' UE.
Le juge national doit exclure la norme nationale contraire au droit de l' Union. (Simmenthal 78)
Cette exclusion équivaut à la substitution de la norme de l' Union à l' acte national contraire au droit de l' Union.
La substitution dépend de l' effet direct (acte précis + clair + inconditionnel)de l' acte de l' Union qui doit se substituer.

C' est plus clair ?

Par **Ma1993**, le **29/04/2013** à **16:16**

Oui beaucoup plus clair ! Merci de ta précieuse aide :)

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés